



PARCOURS DE FORMATION

Modalités d'organisation des formations théorique et pratique

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

- **L'évaluation de départ** : conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation du niveau de l'élève avant la signature du contrat et l'entrée en formation. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d'heures minimales à la formation pratique (20 heures minimum). Ce volume d'heures n'est pas définitif et dépendra de la motivation, de l'évolution et de la régularité du candidat.
- **Le contrat d'apprentissage** : En fonction du résultat de cette évaluation, une proposition détaillée et chiffrée de la formation vous sera faite. Pour les élèves éligibles au permis à 1 €, un exemplaire de ce contrat est à transmettre à la banque afin d'obtenir un prêt à taux zéro.

Ensuite, la formation se composera en deux parties :

LE PARCOURS THEORIQUE

- **Cours thématiques** :

Ces cours collectifs sont dispensés en distanciel, via une plateforme de « classe virtuelle » par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Ces cours abordent 6 thématiques de sécurité routière que vous devrez travailler : Signalisation et règles de circulation, alcool-drogues-médicaments-fatigue, vitesse, téléphone, Eco-conduite.

Ils sont dispensés le premier mercredi de chaque mois, les élèves reçoivent un rappel par mail quelques jours avant le cours thématiques.

- **Cours de code** (tests « d'entraînement au code ») :

Pour votre réussite à l'examen du code de la route, vous allez pouvoir vous entraîner à votre rythme, via une application mobile / tablette ou sur notre site internet, en illimité.

Des cours de codes en distanciel sont également proposés, sous la forme d'examens blancs, via la plateforme ENPC EDISER, tous les soirs, du lundi au vendredi de 20h15 à 21h15 sous la surveillance et avec l'intervention d'un enseignant de la conduite, présent « en ligne » pour répondre à vos questions. Ces séances de code abordent tous les thèmes relatifs à la conduite et à la sécurité routière.

Il est également possible d'effectuer des séances de code « en salle », uniquement sur rendez-vous.

Afin d'optimiser ses chances de réussite au code, il faut être très assidu (2 cours de code par semaine minimum sont recommandés).

- **L'Examen** consiste à vérifier vos connaissances théoriques et porte sur un test de 40 questions tolérant 5 fautes maximum.

L'âge minimum pour le candidat au Permis B est de 17 ans (et de 15 ans pour les conduites accompagnées).

LE PARCOURS PRATIQUE

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule en alternant les différentes situations de circulation :

- en ville
- en rase campagne
- sur voie rapide, sur voie d'insertion et sur autoroute
- de nuit (leçons prises en hiver).

Durant cette formation, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que l'élève progresse de la manière la plus effective possible. L'élève dispose d'un livret d'apprentissage afin de suivre l'évolution de ces compétences à tout moment.

De « l'écoute pédagogique » vous sera proposée. **En quoi consiste l'écoute pédagogique ?**

Pendant qu'un autre élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Enfin, un **atelier mécanique** portant sur l'entretien du véhicule et les éléments de sécurité ainsi que sur l'apprentissage d'un changement de roue est proposé aux élèves.

Les cours pratiques sont dispensées uniquement sur rendez-vous et intégralement en présentiel.

L'ensemble des heures de conduites nécessaire (suivant évaluation de départ) sont inscrites au planning au

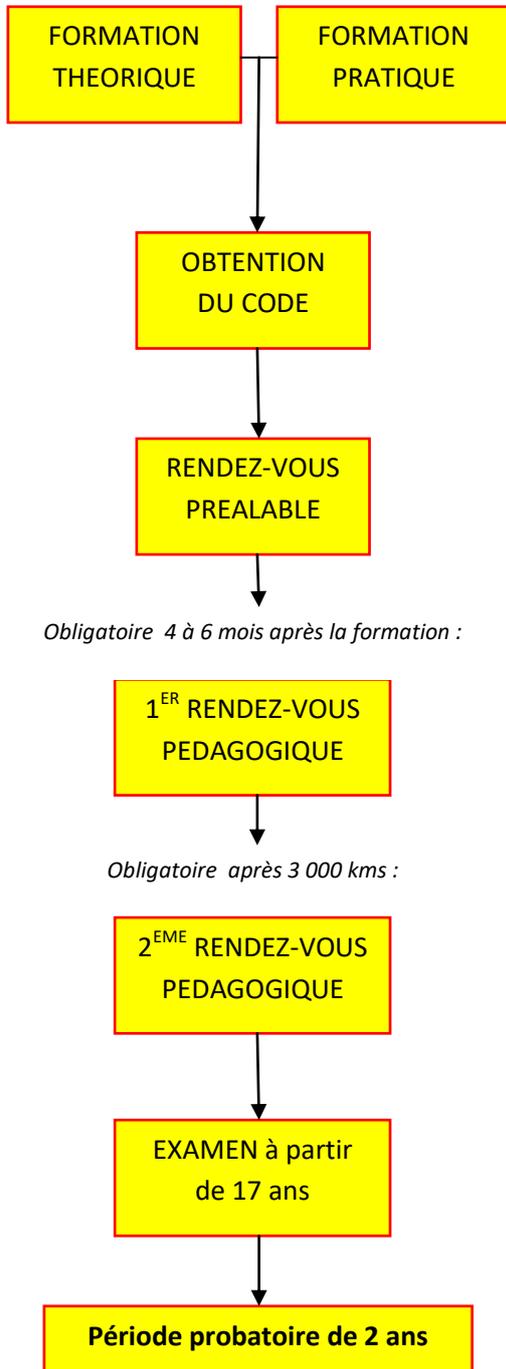
début de la formation, suivant les disponibilités de chacun et dans un but de continuité pédagogique des apprentissages. Cela permet également de limiter considérablement le risque de décrochage.

- **L'Examen** : L'élève devra obligatoirement présenter son livret d'apprentissage dématérialisé pour les AAC (vérifié au préalable par l'auto-école) ainsi que sa carte d'identité à l'inspecteur. Durant une période de 20 minutes, le candidat effectuera un parcours en ville et/ou en campagne, réalisera une manœuvre, un arrêt de précision, répondra à une question concernant le véhicule et effectuera deux vérifications sur le véhicule.

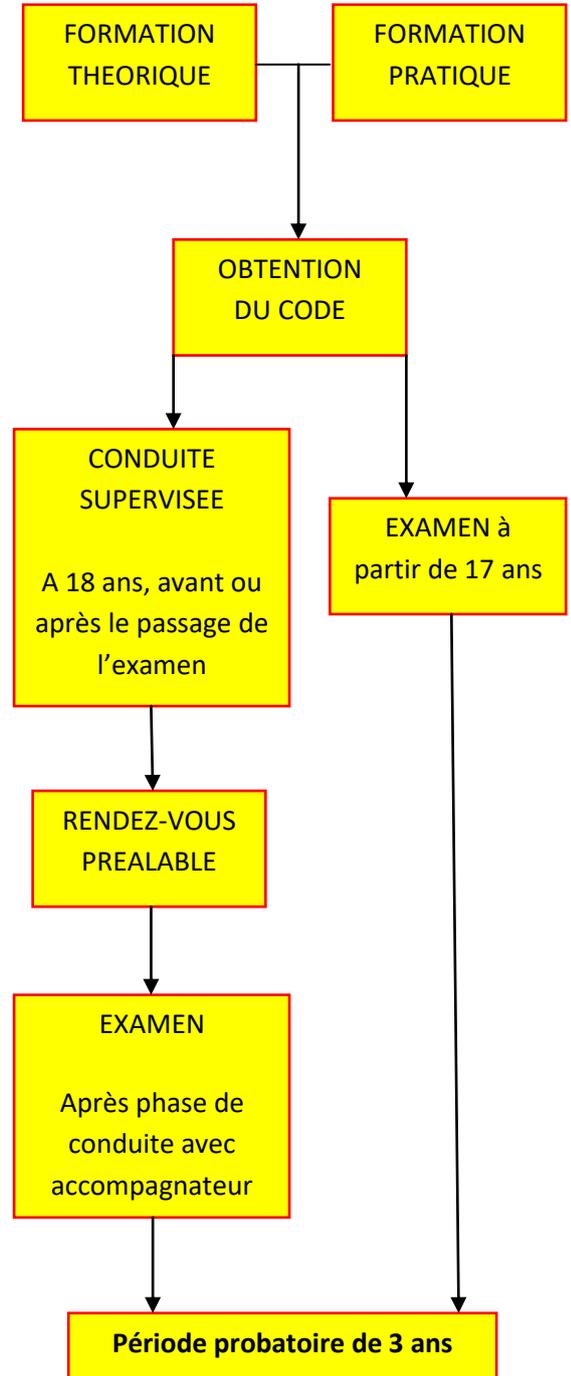
EVALUATION DE DEPART

INSCRIPTION

AAC



Permis B





HORAIRES DES COURS THEORIQUES

Pour votre réussite à l'examen du code de la route, vous allez pouvoir vous entraîner à votre rythme, via une application mobile / tablette, en illimité, et pendant nos cours en classe virtuelle.

Des cours de code sont dispensés, en distanciel, sous la forme d'examens blancs, via la plateforme ENPC EDISER, tous les soirs,

du LUNDI au VENDREDI de 20h15 à 21h15

Sous la surveillance et avec l'intervention d'un enseignant de la conduite, présent « en ligne » pour répondre à vos questions. Ces séances de code abordent tous les thèmes relatifs à la conduite et à la sécurité routière.

Il est également possible d'effectuer des séances de code « en salle », uniquement sur rendez-vous.

Afin d'optimiser ses chances de réussite au code, il faut être très assidu (2 cours de code par semaine minimum sont recommandés).

Chaque Mercredi du mois, de 14h00 à 15h00, en présentiel un cours théorique sera dispensé où différents thèmes seront présentés :

- ✓ Alcool – Stupéfiants – Vitesse
- ✓ Assurance & Documents obligatoires
- ✓ Sécurité & Entretien d'un véhicule
- ✓ Vision au volant